



PLENIERE DU 21 JUIN 2010

DEBAT DE POLITIQUE GENERALE

Intervention de Véronique Bérégovoy, Vice-présidente au développement durable

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

QU'EST-CE QU'UN PRQA ?

Introduit par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE) du 30 décembre 1996 et de compétence régionale depuis la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Fixe des orientations « visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air ou afin que les niveaux des concentrations de polluants atmosphériques restent inférieurs aux niveaux retenus comme objectifs de qualité de l'air. »

CONTEXTE

Le précédent PRQA (2001-2006) est caduque.

Bilan du PRQA 2001-2006 :

des objectifs qui n'ont pas été atteints

une dynamique d'échange engagée lors de l'élaboration qui est retombée, faute de mise en place des structures de suivi/évaluation (aucune méthodologie d'évaluation n'avait d'ailleurs été définie)

2007 : volonté d'une démarche commune entre la Basse-Normandie et la Haute-Normandie.

Démarche collective co-présidée par MM. Les Présidents Le Vern et Beauvais, suivie par deux élus régionaux (Jean-Pierre Girod et Daniel Bosquet) et associant :

- Collectivités territoriales,
- Services de l'Etat et organismes rattachés,
- Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air des deux Régions,
- Représentants des activités contribuant à la pollution de l'air (industriels, transporteurs, monde agricole, professionnels du bâtiment...)
- Associations de défense de l'environnement, de consommateurs etc.
- Personnalités qualifiées...

Ce travail tient compte de l'évolution du contexte réglementaire français et européen et des nouvelles données à notre disposition sur les différents polluants, tout en cherchant à répondre aux limites des précédents plans.

Il doit anticiper son intégration dans les futurs Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, prévus dans la loi Grenelle II.

Dès lors, la volonté de poursuivre la dynamique collective, prévoir les mécanismes de suivi/évaluation et disposer d'un document pleinement opérationnel a guidé l'élaboration du plan.

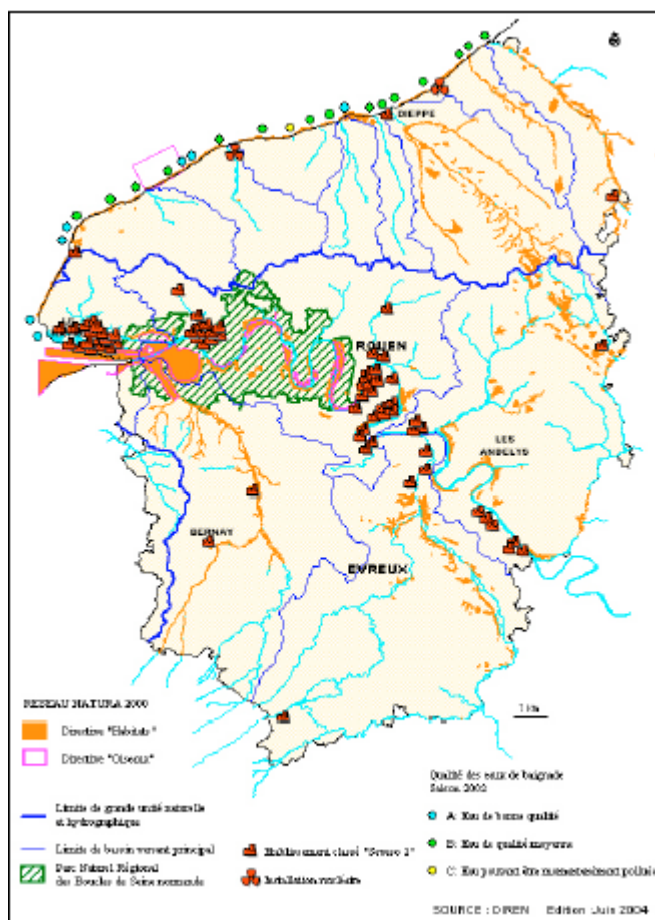
ETAT DES LIEUX : NOTRE REGION, SES ESPACES NATURELS, SES SOURCES DE POLLUTION

Tout d'abord, une carte de mise en situation. On distingue sur cette carte de la Diren p.134 (datant de 2004), zones protégées et sites Seveso.

On observe une concentration des activités industrielles sur des zones reconnues pour leur richesse naturelle.

On peut anticiper un lien étroit entre ces activités et les évolutions de l'environnement de notre région.

Mais encore faut-il commencer par mesurer degré d'émission de polluants et degré d'exposition à ces polluants. C'est à cela que nous invite la première partie du rapport.



Source : DIREN 2004

En avant-propos donc, un rapide rappel des polluants concernés qui sont abordés dans le rapport.

Dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules fines, ozone, benzène, métaux toxiques, monoxyde de carbone, pesticides...

Le rapport expose leurs caractéristiques, les sources de pollution, les conséquences connues pour la santé et l'environnement, les actions en cours.

Il serait trop long de tous les décrire en détail. Aussi, j'ai choisi de faire un focus sur trois de ces polluants : le dioxyde d'azote (NO₂), le benzène, les pesticides.

PREMIER POLLUANT : LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) A METTRE AU CREDIT DU TRANSPORT ROUTIER (p76)

Le dioxyde d'azote est en effet un bon indicateur de la pollution automobile, étant émis principalement par le trafic routier.

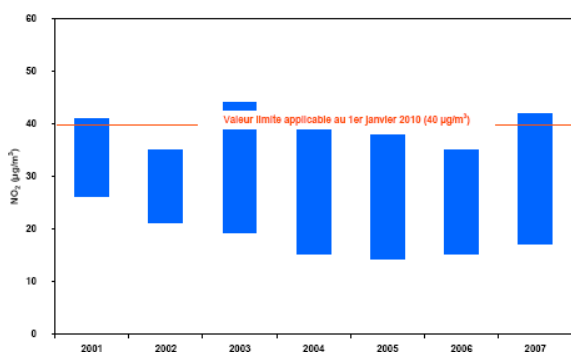


Figure 12 - Evolution des concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO₂) depuis 2001 enregistrées sur l'ensemble des stations en Basse-Normandie

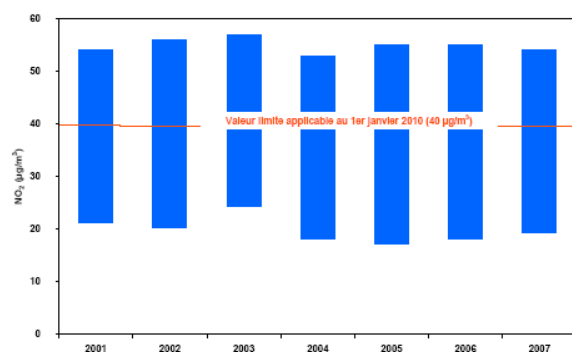


Figure 13 - Evolution des concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO₂) depuis 2001 enregistrées sur l'ensemble des stations en Haute-Normandie

Le constat est clair. **Notre région dépasse allègrement la valeur limite applicable...**

D'aucuns nous dirons pourtant qu'il faut continuer à construire toujours plus de route... La situation dans les agglomérations étant particulièrement critique.

Exemple : l'agglomération rouennaise. Sur les 900 000 déplacements quotidiens en voiture, seuls 20 % traversent la Seine... Sur les 38 000 camions qui y circulent chaque jour, seuls 15 % sont en transit...

>> L'enjeu ici est donc d'agir dans les zones urbaines en repensant notre rapport à la mobilité et en développant modes de transport doux et transports en commun.



Figure 18 - Evolution des concentrations moyennes annuelles de benzène depuis 2001 enregistrées sur Caen en Basse-Normandie



Figure 19 - Evolution des concentrations moyennes annuelles de benzène depuis 2001 enregistrées sur l'ensemble des stations en Haute-Normandie

DEUXIEME POLLUANT : LE BENZENE A METTRE EN REGARD DE NOS INDUSTRIES PETROLIERES (P. 81)

Le graphique parle de lui-même, nous sommes loin des objectifs de qualité. Aussi, même si nous respectons les valeurs limites pour la protection de la santé humaine, il est indispensable de préciser que **le benzène est un polluant à effet cancérigène sans seuil**. C'est-à-dire qu'il commence à agir même à des concentrations très faibles...

>> L'enjeu ici est donc d'agir dans les zones industrielles.

TROISIEME POLLUANT ENFIN QUE J'AI CHOISI : LES PESTICIDES A METTRE EN REGARD DE NOTRE AGRICULTURE PRODUCTIVISTE

Ici, pas de graphique. Nous manquons de données sur cette pollution, même si un projet de mesures est en cours, développé par Air Normand, en partenariat avec l'Université de Rouen, l'INSERM et le CERTAM.

Pourtant, j'ai choisi d'aborder ce point, puisque notre région est une grande région agricole.

Le rapport « Pesticides et santé » de l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques semble vouloir nous ramener à la sacro-sainte balance « bénéfice-risque », arguant que si « *les effets aigus des pesticides sur la santé humaine sont aisément identifiés, les effets à long terme, sont plus difficiles à étudier* » et que « *pour calculer un risque, il faut évaluer l'exposition. Cette évaluation de l'exposition est quasi inexistante en France* ».

Le problème est bien là. Si nous commençons à peine à savoir mesurer les degrés d'émission, nous manquons cruellement de mesures des degrés et des incidences des expositions.

Le rapport qui vous est présenté ce jour pointe ces lacunes et propose dans de nombreux domaines des outils pour prendre en compte cette question de l'exposition. C'est une avancée importante.

Néanmoins, le lien entre usage des pesticides, mortalité des abeilles, perte de biodiversité, perte de fertilité des sols, n'est plus à faire.

Sans parler de leur coût pour la société. Pour le ramassage des algues vertes en Bretagne : 1,4 million d'euros pour la seule agglomération de Lannion-Trégor ! A comparer à l'aide de 700 000€ accordée par le gouvernement pour toute la région Bretagne.

Enfin et surtout, rappelons que les premières victimes des pesticides sont les agriculteurs.

>> L'enjeu ici est d'agir dans les zones rurales, sur les pratiques agricoles.

A CE FOCUS SUR TROIS POLLUANTS, JE SOUHAITAIS AJOUTER UN DERNIER FOCUS, UN FOCUS GEOGRAPHIQUE CETTE FOIS-CI, CONCERNANT UNE ZONE PARTICULIEREMENT SENSIBLE : L'ESTUAIRE DE LA SEINE.

Cette zone est emblématique tant elle concentre un certain nombre des pollutions (liées à ses activités industrielles) tout en présentant une richesse naturelle exceptionnelle (cf. la carte précédemment présentée).

D'ailleurs, l'introduction du rapport commun à la Basse et la Haute-Normandie stipule que le PRQA doit « *garantir une approche commune de la qualité de l'air, en particulier autour de l'estuaire de la Seine, territoire où la problématique est particulièrement sensible* »

Parmi les points que je vous invite à retenir dans ce rapport :

- la question de **la pollution au dioxyde de soufre (SO₂)** : **l'Etat français a été mis en demeure en juin 2007** « *par la Commission Européenne pour dépassement dans l'air ambiant des valeurs limites pour la protection de la santé pour le dioxyde de soufre (SO₂) pour les zones de l'Estuaire de la Seine, Le Havre et Port Jérôme [...].* »

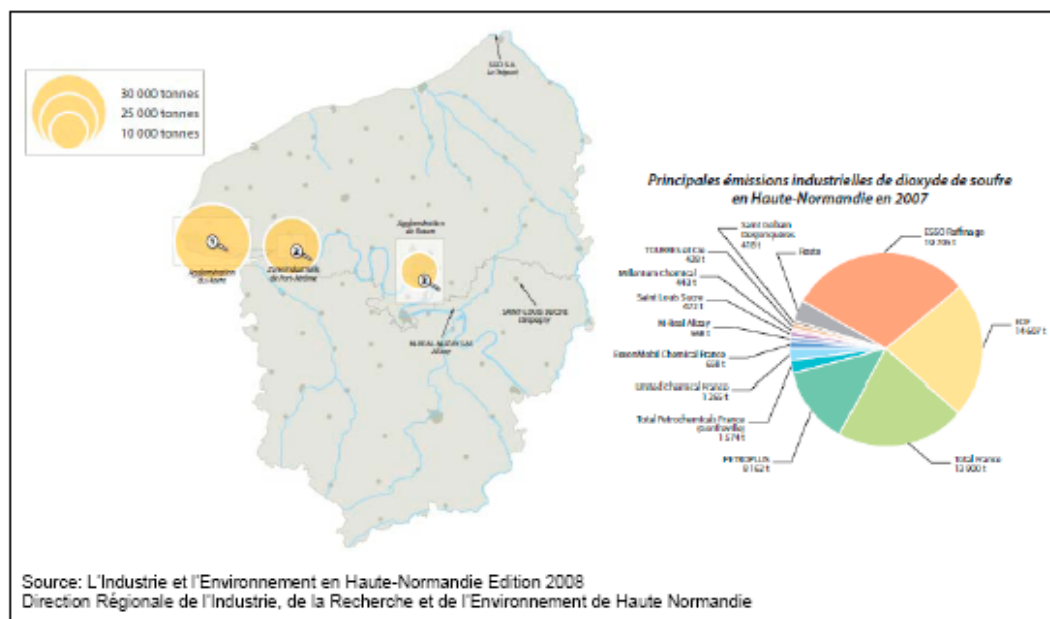


Figure 28 - Répartition géographique des principales émissions industrielles de dioxyde de soufre en Haute-Normandie en 2007

>> intéressant de remarquer quelles sont les entreprises les plus émettrices (p. 103)

- les conclusions des études menées par Air Normand selon lesquelles « *Les flux de trafic liés aux transports de conteneurs, ainsi que les flux de transit contribuent largement à la pollution locale.* »

- Toujours, selon Air Normand, « *Les émissions liées au trafic maritime sont inférieures à celles du trafic routier ou des activités industrielles, mais demeurent en évolution. L'orientation vers le trafic de conteneurs (Port 2000) laisse entrevoir une augmentation des émissions dans les prochaines années.* »

>> *« La forte densité de population et l'important développement industriel et portuaire font en effet de la Haute-Normandie et de l'estuaire de la Seine une zone sensible de la qualité de l'air. »* C'est pourquoi, toute réflexion sur l'avenir de cette zone ne peut se limiter aux seuls aspects économiques.

DES LORS, NOUS POUVONS IDENTIFIER LES SECTEURS OU AGIR (P.72)

Tableau 8 - Résumé de la situation par polluant réglementé, par type de zones et par secteurs

Polluant	Situation 2001-2007 par rapport aux normes qualité de l'air	Évolution	Zones concernées	Dans quels secteurs agir?	Appréciation globale
Dioxyde de soufre (SO ₂)	Dépassements des valeurs limites localisés sur certains sites de proximité industrielle en Haute Normandie.	Tendance à la baisse marquée depuis 2003	Zones de forte concentration industrielle en Haute-Normandie : agglomération du Havre, zone de Port-Jérôme, abords de la commune de Petit-Couronne	Centrales thermiques, grandes installations de combustion utilisant du fioul ou du charbon, raffineries.	
Dioxyde d'azote (NO ₂)	- Respect de l'ensemble des normes sur tous les sites de fond. - Dépassements sur des sites de proximité automobile en zone urbaine.	Aucune évolution significative	- Principales agglomérations : Rouen, Le Havre, Caen. - Proximité des axes à fort trafic.	Transports routiers ; installations de combustion, résidentiel/tertiaire.	
Particules fines (PM ₁₀ / PM _{2,5})	- Respect de l'ensemble des normes sur les sites de fond ou ruraux. - Des dépassements de la valeur limite ont été observés en 2007 sur certains sites de proximité automobile en zone urbaine.	Aucune tendance particulière avant 2007 (changement de la technique de mesure)	Principales agglomérations : Rouen, Le Havre, Caen.	Transport routier et secteurs résidentiel /tertiaire. Activités portuaires.	
Ozone (O ₃)	- En général : respect de la valeur cible mais l'objectif à long terme pour la protection de la santé est dépassé partout. - Certaines années (comme 2003 année de la canicule), les niveaux atteints sont plus élevés.	- Situation variable d'un été sur l'autre selon les conditions d'ensoleillement. - Augmentation des niveaux de fond	Phénomène d'échelle régionale, voire transfrontalière.	Sources des précurseurs : - NOx : transport routier, combustion... - COV : combustion et évaporation de produits tels que solvants, peintures, carburants...	
Benzène	- Les valeurs limites sont respectées sur l'ensemble des sites de mesures. - Des dépassements des valeurs guides sont observés en proximité directe de sites pétrochimiques ou du trafic.	Tendance à la baisse sur les sites permanents	Proximité de sites de raffinage ou de pétrochimie, proximité d'axes routiers	Industries pétrolière et chimique, transport routier. Combustion incomplète de combustibles organiques.	
Métaux toxiques	- Respect des valeurs limites (Pb) ou cibles (As, Ni, Cd) en zone urbaine. - De fortes concentrations peuvent être observées à proximité de sites industriels spécifiques.	- Tendance à la baisse pour le plomb - Aucune tendance particulière pour les autres métaux	Proximité de sites industriels spécifiques (connaissances encore à acquérir)	Industrie : métallurgie, sidérurgie, raffinage, usines d'incinération...	
Monoxyde de carbone (CO)	Respect des valeurs limites	Tendance à la baisse sur les sites permanents	-	Trafic routier, chauffages d'appoint, foyers ouverts.	

NOUVEAUTES DU PLAN PROPOSE

1. **La prise en compte de sources de pollution supplémentaires** (pollutions de l'air intérieur, la radioactivité dans l'air ambiant ce qui est une première dans un PRQA...), notamment des pollutions pour lesquelles il n'existe pas encore de réglementation
2. **La prise en compte des notions d'émission et d'exposition** (tout en pointant le manque de données sur ce point)
3. **La prise en compte du lien pollution atmosphérique et changement climatique**

Le Plan qui vous est proposé aujourd'hui est également particulièrement novateur puisqu'il fait le lien entre pollution atmosphérique et changement climatique, en proposant une approche intégrée dans ses préconisations.

Un rappel rapide des principaux GES, les sources anthropiques d'émission, leur pouvoir de réchauffement global (p 33)

Tableau 5 - Les gaz à effet de serre : principales sources et pouvoir de réchauffement global

Polluants	Emission de GES		PRG
	Source naturelle	Source anthropique	
Dioxyde de carbone (CO₂)	Volcan, Incendie naturel, respiration...	Consommation d'énergie fossile, déforestation, combustion...	1
Méthane (CH₄)	Zones humides naturelles (marécage...), fermentation entérique	Exploitations pétrolières et gazières, décharges d'ordures ménagères, distribution du gaz, agriculture (rizières)	21
Protoxyde d'azote ou oxyde nitreux (N₂O)	Cycle de l'azote (bactérie...)	Combustion de biomasse, procédés industriels, agriculture (engrais azotés)	310
Hydrofluorocarbones (HFC)	/	Agents de propulsion des aérosols, comme fluides réfrigérants, solvants, agents d'expansion des mousses, etc	6 500 à 9 200 (selon les molécules)
Hydrocarbures perfluorés (PFC)	/	Production des semi-conducteurs ; sous-produits de l'électrolyse de l'aluminium	140 à 11 700
Hexafluorure de soufre (SF₆)	/	Applications techniques : agent diélectrique et de coupure dans les équipement électriques, gaz protecteur pour les fonderies de magnésium	23 900

Alors, pourquoi intégrer les gaz à effet de serre dans le PRQA ?

L'accumulation des GES dans l'atmosphère contribue à un effet de serre additionnel qui aggrave certaines pollutions par réchauffement de l'atmosphère.

Aussi, comme le souligne les conclusions du symposium européen des 6 et 7 novembre 2008 au Parlement Européen de Strasbourg : « Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) peuvent procurer de substantiels co-bénéfices pour la santé humaine et les écosystèmes si elles réduisent en même temps les niveaux de polluants atmosphériques. Cela vaut par exemple pour les stratégies réduisant l'usage des combustibles fossiles. »

4. La mise en avant accrue du lien entre santé et environnement

Depuis l'adoption des précédents PRQA des régions Basse et Haute-Normandie, en 2001, des travaux importants ont été menés dans le cadre des Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE).

Un chiffre : je rappelle qu'en Haute-Normandie, nous représentons 3 % de la population française alors que le taux de cancer atteint 11 %.

Un rapport de l'AFSSET (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail -2004) fait par exemple le lien entre décès par cancer du poumon ou par maladie cardio-pulmonaire et exposition à long terme à certains polluants.

C'est donc une préoccupation majeure de santé publique.

ORIENTATIONS

Quelles sont donc les orientations préconisées par le nouveau PRQA ?

3 orientations structurantes

- **Orientation 1 : Observer, rechercher et alerter ou accroître la connaissance**

Parmi les objectifs assignés à cette orientation

- ♦ Mieux connaître les effets de la pollution atmosphérique et du réchauffement climatique sur la santé, les écosystèmes, le patrimoine bâti.
- ♦ Mieux connaître les coûts socio-économiques liés à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre
- ♦ Comprendre les freins relatifs aux changements des comportements

- **Orientation 2 : Anticiper, intégrer et piloter**

Mise en place d'un outil opérationnel : le "Comité de l'Air, de l'Energie et du Climat" (dans la perspective des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie)

Dans notre région, l'observatoire de l'énergie pourra être chargé de la comptabilisation des émissions, des consommations et des productions d'énergie.

- **Orientation 3 : Communiquer, sensibiliser et former**

Grand public et décideurs locaux.

A ces 3 orientations structurantes s'ajoutent 8 orientations spécifiques

- ♦ **Territoire et cadre de vie** : intégrer la problématique qualité de l'air et gaz à effet de serre dans l'aménagement du territoire et la gestion du cadre de vie. (Orientation 4)

- ♦ **Activités économiques** : à travers les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du transport de marchandises, des services, favoriser des activités économiques plus respectueuses de la qualité de l'air. (Orientations 5, 6, 7, 8)
- ♦ **Habitat** : préserver la qualité de l'air « chez soi » et « autour de chez soi ». (Orientation 9)
- ♦ **Modes de déplacements** : proposer et utiliser les modes de transports de personnes plus respectueux de la qualité de l'air, du climat et de la santé. (Orientation 10)
- ♦ **Radioactivité dans l'air ambiant** : mieux informer sur la radioactivité dans l'air ambiant. (Orientation 11)

Pour chacune de ces orientations, un travail colossal a été fait de recensement tant des outils réglementaires que des préoccupations émergentes, de mise en cohérence des différents plans, préconisations et outils existants, d'identification de dispositifs à créer qui pourraient aider à leur mise en œuvre.

La synthèse est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous (dernière page du rapport) :

Orientations structurantes →		(1) Observer, rechercher, alerter  Organiser un réseau d'acteurs pouvant : - Apporter une expertise scientifique sur certains sujets ; - Mettre en garde sur des thématiques émergentes <i>Sujets prioritaires</i>	(2) Anticiper, intégrer et piloter  Constituer un "Comité de l'Air et du Climat", qui aura pour mission de définir un plan d'actions pour mettre en oeuvre les orientations du PRQA, suivre et évaluer cette mise en oeuvre et adapter et faire évoluer les actions en conséquence <i>Actions clés</i>	(3) Communiquer, sensibiliser et former  Mettre à disposition de publics privilégiés des messages qui éclairent sur ce qu'ils sont capables de faire à leur échelle pour améliorer la qualité de l'air <i>Thèmes et publics cibles</i>
Orientations spécifiques ↓				
(4) Intégrer la problématique qualité de l'air et gaz à effet de serre dans l'aménagement du territoire et la gestion du cadre de vie		Evaluer l'impact potentiel des choix d'aménagement et d'urbanisation sur la qualité de l'air et sur les gaz à effet de serre	- Réduire les besoins de déplacements et les distances à parcourir - Favoriser les énergies renouvelables en termes de chauffages collectifs en intégrant cette problématique dès le stade de l'aménagement	Concevoir un Guide Qualité de l'Air dans le cadre de l'Orientations 3, expliquant de façon pratique les leviers d'actions dont les collectivités locales peuvent disposer pour préserver voire améliorer la qualité de l'air à leur échelle et selon leurs compétences propres
Des activités économiques plus respectueuses de la qualité de l'air	(5) Activités Agricoles	- Mieux connaître les usages de produits phytosanitaires - Réduire l'impact sur la qualité de l'air des usages d'engrais et de pesticides	- Faire entrer le monde agricole dans les structures de surveillance de la qualité de l'air - Limiter le brûlage à l'air libre de déchets agricoles	- Sensibiliser les agriculteurs sur les risques en matière de qualité de l'air et les former aux bonnes pratiques (épandage, fertilisation) - Informer les élus locaux de la possibilité d'interdire le brûlage de déchets à l'air libre
	(6) Activités Industrielles	Evaluer globalement les impacts sur l'environnement, la santé et la qualité de vie des habitants	- Analyser l'opportunité d'étendre à une zone plus large les mesures des PPA - Améliorer l'environnement olfactif - Privilégier l'implantation de sites industriels dans des zones desservables par le ferroviaire ou la voie fluviale	- Inciter les industriels à mieux communiquer auprès des riverains, notamment en cas d'incident et d'opérations de maintenance - Développer la formation de volontaires à la perception des odeurs
	(7) Transports de marchandises	Evaluer en amont les économies de rejets de polluants	- Mieux caractériser les émissions liées aux transports de marchandises - Favoriser des véhicules lourds disposant de pots d'échappement vers le haut - Limiter l'utilisation de flouls soufrés dans les ports.	Valoriser les expériences mises en place pour optimiser les transports de marchandises (opti-logistique) auprès des distributeurs et grandes surfaces
	(8) Activités Tertiaires, Artisanat, Enseignement, Administration	- Etablir un diagnostic plus précis des sources d'émissions y compris liées à l'usage de produits phytosanitaires - Connaître la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public	- Intégrer les approches qualité de l'air et gaz à effet de serre dans les politiques d'équipements, choix de flottes de véhicules, constructions et rénovations... - Réaliser des diagnostics Air Intérieur, mettre les résultats à disposition, conduire des actions de remédiation	- Sensibiliser les collectivités locales, chefs d'entreprises et artisans à : - l'impact des déplacements professionnels - la Qualité de l'air Intérieur - les Bonnes pratiques pesticides
(9) Préserver la qualité de l'air «chez soi» et «autour de chez soi»		Etablir un diagnostic plus précis des sources d'émissions y compris liées à l'usage de produits phytosanitaires et à l'état du parc de chauffage	- Développer les diagnostics de qualité de l'air intérieur - Mieux prendre en compte le critère qualité de l'air dans les systèmes d'aide aux particuliers - Limiter le brûlage à l'air libre de déchets verts	- Communiquer auprès du grand public sur la Qualité de l'air via les Espaces Info Energie - Sensibiliser les artisans sur les bonnes pratiques dans choix du chauffage, de matériaux...
(10) Proposer et utiliser les modes de transports de personnes plus respectueux de la qualité de l'air, du climat et de la santé		- Analyser les impacts de la production et la combustion d'agrocarburants - Expérimenter des véhicules de transport en commun alternatifs tels que des véhicules hybrides	Diminuer les distances parcourues en agissant aussi sur le volet comportemental	Communiquer simplement auprès du grand public sur les avantages/ inconvénients des différents modes de déplacement
(11) Mieux informer sur la radioactivité dans l'air ambiant		Mieux prendre en compte les résultats de la surveillance de terrain pour améliorer la performance des modèles de dispersion de radioactivité	Développer une capacité d'expertise diversifiée et indépendante des organismes aujourd'hui couramment impliqués dans l'évaluation des dossiers de la filière nucléaire	S'appuyer sur les dispositifs locaux et nationaux pour mieux communiquer auprès du grand public sur la radioactivité dans l'air ambiant

Je vous invite à un focus sur les modes de déplacement. Le rapport met entre autres en avant deux points :

- ♦ L'utopie des agro-carburants
- ♦ La nécessité de changer nos comportements.

CONCLUSIONS

En conclusion, il est important de retenir la nécessité de :

- ♦ Sortir de la simple alerte/information
- ♦ Définir les schémas et plans régionaux (SRIT, PDR, PDU...) en fonction des orientations et objectifs du PRQA (et non l'inverse)

A ce propos, nous sommes appelés à travailler sur le CRDE (cadre de référence du développement économique) dans les prochaines semaines, ce sera un bon test pour nous : le définir en adéquation avec les orientations du PRQA.

- ♦ D'articuler au mieux le PRQA et notre plan climat énergie (PCE) en le faisant évoluer

Ainsi, si notre PCE rassemble déjà les actions menées par la Région, un système d'évaluation est en cours de réflexion pour mise opérationnelle fin 2010. Ce système devra mesurer les impacts du PCE soit en Teq pétrole non consommé ou volume d'émission de CO2 évité.

- ♦ D'articuler au mieux le PRQA et notre Plan régional santé-environnement

Enfin, nous pourrions faire nôtre cette conclusion du symposium européen des 6 et 7 novembre 2008 au Parlement Européen de Strasbourg - « comment lutter efficacement à la fois contre les pollutions atmosphériques et le changement climatique ? » : « *Au-delà des outils existants pour l'évaluation environnementale des équipements et projets particuliers, il est nécessaire de développer une capacité d'évaluation préalable des impacts potentiels globaux et sur le long terme de politiques concernant de larges secteurs.* »